



La réalité virtuelle immersive arrive dans vos établissements scolaires :



La réalité virtuelle immersive pour permettre l'apprentissage de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle dans vos établissements scolaires : c'est à présent possible ! Le CTM Virtual Xperience est à présent disponible gratuitement pour tous les établissements scolaires disposant d'une filière chaudronnerie.

Le CTM Virtual Xperience, c'est quoi ?

Logiciel de réalité virtuelle immersive développé par l'AMA (Association Métiers Avenir) en collaboration étroite avec le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, l'UIMM, le SNCT et ses industriels, il a pour but de permettre aux apprenants de travailler sur des scénarios d'apprentissage de gestes professionnels dans les métiers de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle.

Deux environnements ont été virtualisés : la plateforme Total de Dunkerque (activité chantier) et l'atelier de chaudronnerie de la société Loire Inox à Ancenis (activité atelier). Au travers de ces deux environnements, trois scénarios professionnels ont été développés :

- La réhabilitation d'une ligne de tuyauterie à l'identique sur chantier,
- Le changement d'un déflecteur dans un ballon pression sur chantier,
- La réalisation d'une cuve tampon en atelier de chaudronnerie.

Véritable outil pédagogique innovant pour accompagner les professeurs, il permettra notamment aux apprenants de se rendre sur un chantier industriel réel en toute sécurité dans un environnement virtuel.

A qui s'adresse le CTM Virtual Xperience ?

Le CTM Virtual Xperience s'adresse aux élèves et/ou apprentis du baccalauréat professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle (Bac. Pro. TCI). Construit sur la base du référentiel, le CTM Virtual Xperience intègre notamment les notions de réhabilitation et de maintenance en complément du cœur de métier lié à la fabrication d'ouvrages chaudronnés.

Le CTM Virtual Xperience : Oui, mais à quel prix ?

L'AMA et le SNCT mettent à disposition **gratuitement** le logiciel auprès des établissements scolaires français disposant d'une filière chaudronnerie.

L'établissement scolaire aura à sa charge le matériel nécessaire à la bonne utilisation du CTM Virtual Xperience (casque de réalité virtuelle, manettes et ordinateur compatible).

Peut-on être formé au CTM Virtual Xperience ?

Une première session de formation nationale courant Avril 2019 a permis à 30 professeurs référents, représentant toutes les académies, d'être formés au CTM Virtual Xperience. Ils ont pu tester et appréhender le logiciel à nos côtés. A présent référent du CTM Virtual Xperience, vous pouvez obtenir le contact formé dans votre académie auprès de votre inspecteur référent.

Si malgré tout vous souhaitez former un ou plusieurs enseignants de votre établissement au CTM Virtual Xperience, nous vous proposons de former vos enseignants directement dans vos locaux.

La journée de formation vous est proposée à 450€ HT /personne (max de 6 personnes par session)

Comment obtenir le CTM Virtual Xperience ?

Pour obtenir le CTM Virtual Xperience ou faire une demande de formation, il vous suffit simplement de contacter Marie WACAPOU par mail m.wacapou@snct.org ou téléphone au 01 47 17 62 61.



Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Marie WACAPOU – m.wacapou@snct.org – 01 47 17 62 61